

RÉFÉRENT HARCELEMENT SEXUEL ET AGISSEMENTS SEXISTES



QHSE

06/01/2026

Résumé

Cette formation permet aux participants de maîtriser le cadre légal du harcèlement sexuel et des agissements sexistes, de détecter les comportements à risque, de conseiller les salariés, et d'agir en lien avec les ressources internes ou externes. Elle comprend des apports juridiques, des analyses de cas concrets, des outils de prévention, et des recommandations pour la gestion des signalements.

Public et prérequis

Tout public

Les objectifs

Prendre en charge un signalement de harcèlement et savoir réagir.
Maîtriser le cadre juridique et conseiller l'entreprise dans ses actions en matière de prévention du harcèlement sexuel.
Orienter, informer et accompagner les salariés en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et agressions sexistes.

Les méthodes pédagogiques et d'encadrement

- Cours théoriques, cas pratiques
- Mise en situation . Boite à outils.
- Accompagnement sur site

Modalité d'évaluation

Evaluation en fin de formation

Contenu de la formation

Le Référent harcèlement, qui est-ce ?

L'apport de la Loi du 5 sept 2018 sur la désignation d'un référent harcèlement sexuel.
Les apports de la LOI no 2021-1018 du 2 août 2021 et de ses décrets pour renforcer la prévention en santé au travail

Référent RH et Référent CSE : quelle complémentarité ?

Les modes de désignation du ou des référents harcèlement.

Les moyens d'actions propres du référent : de quelles ressources dispose-t-il ?

Tour de table : identifier les moyens d'actions propres du référent harcèlement et les bonnes pratiques à adopter.

Définir le harcèlement, harcèlement sexuel

Harcèlement sexuel, agressions sexistes, violences sexistes : quelles définitions, quelles différences.

Situer le harcèlement au sein des risques psychosociaux. Cerner les impacts du harcèlement sur la santé des salariés.

Maîtriser le cadre juridique du harcèlement sexuel en entreprise

Connaître les différentes règles applicables : loi, décrets et jurisprudence.

Connaître les obligations de l'employeur notamment en termes de documents et affichages obligatoires.

Connaître le barème de sanctions possibles en cas de reconnaissances de harcèlement sexuel : pénalités de l'employeur, sanction

RÉFÉRENCE

HSEPSE300142

CENTRES DE FORMATION

CHALON-SUR-SAÔNE, DIJON

DURÉE DE LA FORMATION

1 jour / 7 heures

ACCUEIL PSH

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap. Moyens de compensation à étudier avec le référent handicap du centre concerné.

Les + Formation 21-71

- 682 jeunes formés par an
- 291 contrats d'alternance à pourvoir
- 769 entreprises partenaires
- Accompagnement individualisé
- Diplômes reconnus par l'Etat

- Savoir être, management, sécurité
- Pédagogie innovante (par projets, en îlots, projet Voltaire, Olympiades des métiers)
- Equipement en machines modernes qui préparent aux métiers de demain

3 CENTRES en Bourgogne

disciplinaire ...

Tour de table : les participants feront le point sur leur motivation et leurs freins.

Exercice pratique : quiz sur les définitions et le cadre juridique.

Identifier un cas de harcèlement sexuel

Repérer les signaux d'alerte.

Reconnaître un cas de harcèlement sexuel ou agissements sexistes.

Que faire lorsque le signalement est fait par une tierce personne ? Comment orienter la victime. Comment aborder le sujet avec le harceleur suspecté ?

Réagir face à un cas de harcèlement sexuel : adopter la bonne posture

Quelle procédure suivre en cas de signalement d'un harcèlement sexuel ? Qui alerter ?

Le rôle de chacun en cas de harcèlement : référent harcèlement, manager, direction, RH.

Déceler le vrai du faux : harcèlement réel ou imaginaire, comment faire la différence ?

Focus sur la bonne posture à adopter lors de l'entretien avec le harceleur et le harcelé :

écoute active, médiation, technique de questionnement.

Suite de parcours et passerelles possibles

Les participants peuvent poursuivre avec des formations en gestion des conflits, médiation en entreprise, prévention des RPS, ou dialogue social. Elle peut aussi constituer une base pour des parcours certifiants en ressources humaines ou en santé et sécurité au travail.

Métiers - Débouchés

Cette formation s'adresse aux personnes occupant ou appelées à occuper la fonction de référent harcèlement sexuel au sein d'un CSE, dans les entreprises d'au moins 11 salariés. Elle est également pertinente pour les professionnels RH, managers, représentants syndicaux, chargés de mission égalité, ou toute personne impliquée dans les démarches de prévention des risques psychosociaux. Elle vient compléter les compétences juridiques, sociales ou RH de ces métiers.

Validation et certification

Attestation de fin de formation

Version documentaire

FC-CSSEV1-2024